



Capital décé non versé par mutuelle

Par **dstephane21**, le **04/03/2008 à 21:29**

bonjour, suite au décès de mon oncle, nous aidons sa veuve à remplir les papiers.
Cependant, la mutuelle lui répond que le capital décès ne pourra pas être versé car il est inscrit depuis trop peu de temps (année 2001).
La mutuelle est le libre choix.
Est-ce qu'il y a un temps comme ils nous le disent ou est-ce de l'intox qui aurait pour but de ne pas régler cette prestation.
Ils n'ont cependant rien écrit, ni rien donné comme temps pour pouvoir percevoir ce capital décès.
Merci

Par **citoyenalpha**, le **04/03/2008 à 22:23**

Bonjour,
Il convient de se référer au contrat d'assurance vie.
Si vous ne l'avez pas à votre disposition, vous pouvez demander une copie auprès de la mutuelle.
Restant à votre disposition.